

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

ARTICLES L.121-15-1 À L.121-21 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE DES FONTINETTES À ARQUES

Objet de la concertation préalable

L'écluse des Fontinettes, localisée sur la commune d'Arques, se situe sur le canal de Neufossé. Par son positionnement géographique, cette écluse est stratégique pour l'axe fluvial desservant le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD). Elle fait partie intégrante du réseau Seine-Escaut et permet à des bateaux jusqu'à 3000 tonnes de franchir un dénivelé d'un peu plus de 13 mètres en 25 minutes environ.

En service depuis 1967, l'écluse des Fontinettes présente aujourd'hui des désordres qui mettent en péril sa pérennité à 10 ou 15 ans. Elle nécessite d'importants travaux de régénération pour prolonger sa durée de vie ce qui engendrerait une fermeture à la navigation de l'axe fluvial d'un an environ.

Pour répondre à cette problématique et pour tenir compte des augmentations de trafic attendues sur le réseau fluvial, VNF porte le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes qui doit par ailleurs permettre d'assurer la durabilité du site et le rendre résilient face aux aléas climatiques.

L'opération de doublement de l'écluse des Fontinettes prévoit :

- La création d'une nouvelle écluse, d'une longueur de 145 m, sur la rive droite de l'écluse déjà existante,
- La création de quatre bassins d'épargne, intégrés à l'écluse, qui permettront de stocker de l'eau à chaque passage de bateau,
- L'installation d'une conduite d'eau permettant de contribuer à la gestion hydraulique et à l'alimentation en eau agricole et industrielle,
- L'aménagement de garages d'écluse de 200 m à l'amont et à l'aval,
- La création de nouveaux cheminements piétons autour du site et d'un nouvel accès routier pour l'exploitation par le Nord.

Des mesures compensatoires sont prévues, dont le périmètre et la nature restent à définir.

Cadre de la concertation

Le projet fait l'objet d'une concertation préalable organisée en application des articles L.121-15 et suivants du code de l'environnement. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné Monsieur Alexis FAVRE-GILLY et Madame Anne-Marie ROYAL, garant et garante de la concertation préalable.

La concertation se tiendra **du lundi 14 octobre au dimanche 24 novembre 2024**.

Modalités de la concertation préalable

Pour permettre au public de s'informer et de contribuer, un dispositif adapté est déployé sur le périmètre de la concertation, comprenant l'ensemble des communes de la CAPSO ainsi que les communes de Watten, Blaringhem, Saint-Momelin et Renescure.

- **Une réunion publique d'ouverture de la concertation**, salle Alfred André, 1 rue Aristide Briand à Arques, le 15 octobre à 18h, ouverte à tous

- Une réunion thématique :

- « Histoire, patrimoine et rôle de la voie d'eau » le 17 octobre à 18h à la Maison des associations, Allée des Glacis, à Saint-Omer.

- Deux ateliers à la salle de l'ascenseur à Bateaux, rue de l'Ascenseur à Arques

- « Aménagement du projet et environnement » le 7 novembre à 18h (nombre de places limité, inscription recommandée)
- « Insertion, déroulement et effets du chantier » le 12 novembre à 18h (nombre de places limité, inscription recommandée)

- Des visites sur site à l'écluse des Fontinettes, sur inscription :

- Le 22 octobre à 14h
- Le 29 octobre à 17h30
- Le 13 novembre à 14h30
- Le 16 novembre à 14h30

- Des stands mobiles sur le territoire, ouverts à tous :

- Le 15 octobre lors du salon "Entreprises et territoires" à Arques, salle du COSEC
- Le 26 octobre lors de la Foire commerciale à Arques, salle du COSEC
- Le 12 novembre sur le marché d'Arques à partir de 9h
- Le 16 novembre sur le marché de Saint-Omer à partir de 9h

- Une permanence, sur rendez-vous, le 13 novembre de 10h à 13h à l'ascenseur à bateaux à Arques

- Un webinaire de présentation des projets de développement de l'axe fluvial Dunkerque-Cuinchy le 14 novembre à 10h

- Une réunion publique de clôture de la concertation, à l'Hôtel de Ville d'Arques, le 21 novembre à 18h, ouverte à tous

Chacun peut également contribuer à distance via :

- La plateforme de participation en ligne permettant le dépôt de contributions : <https://www.registre-numerique.fr/doublement-fontinettes.fr>
- L'adresse mail : doublement-fontinettes@vnf.fr
- Le coupon T, intégré au dépliant de synthèse de la concertation diffusé sur le territoire, diffusée sur le périmètre de la concertation

Pendant toute la durée de la concertation, chacun peut contacter le garant et la garante de la concertation par mail : alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr et anne-marie.royal@garant-cndp.fr

Contact :

Voies Navigables de France
DIMOA - Unité Opérationnelle de Lille -
Concertation doublement de l'écluse des Fontinettes
37 rue du plat - BP725
59034 Lille Cedex